

Saint-Etienne le 06 février 2006

M MARZOLF Philippe

Direction de l'Aménagement du Territoire
Président CPDP vallée du Rhône et
arc Languedocien

et des Déplacements 26
boulevard Saint-Roch 84 000

AVIGNON

Service Aménagement du Territoire

Affaire suivie par : Ludovic MEYER

☎ 04 77 49 74 19

N. Réf. : 2006.105
LM/GD

Objet : Propositions pour l'organisation du débat public

Monsieur le Président,

Aux termes de votre courrier en date du 14 décembre 2005, vous m'interrogez sur les conditions de préparation du débat public concernant la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc Languedocien et je vous en remercie.

Comme vous le savez, Saint-Etienne Métropole n'est pas directement partie prenante de cet ensemble géographique. Pour autant il m'apparaît important que le débat public prenne en compte un certain nombre de questionnements qui sont les nôtres et interpellent directement la politique d'aménagement du territoire de l'ensemble du quart sud est de notre pays.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole, agglomération de 390 000 habitants au centre d'une région de 500 000 habitants, se trouve à proximité de l'axe nord-sud européen que représente la vallée du Rhône.

L'agglomération vit à l'heure actuelle une mutation profonde et positive et s'engage dans des projets de développement importants lui permettant de sortir définitivement de l'isolement qui caractérise l'ouest de la région Rhône-Alpes. Cette position géographique pourrait être une opportunité d'ouverture vers l'ouest et de passage de l'ensemble constitué avec le Grand Lyon à la dimension européenne, à la condition d'obtenir la réalisation et l'amélioration d'infrastructures nous reliant à Lyon et à ce corridor, élément majeur du transport européen.

En terme autoroutier, notre agglomération réclame avec force la réalisation :

- du contournement ouest de Lyon qui permettra à la fois de désengorger les voies existantes au cœur de Lyon et d'ouvrir des perspectives de développement nouvelles pour l'ensemble de l'Ouest de la Région Rhône-Alpes et l'Auvergne.
- de l'autoroute A45 permettant de relier efficacement à la fois la région stéphanoise et la région du Velay à cet axe de transit européen

- du contournement ouest de Saint-Etienne qui doit permettre de gérer au mieux l'ouverture vers la Haute Loire et l'Auvergne permettant à terme par le biais d'une RN88 requalifiée de rejoindre l'A75, la région Montpelliéraine et le Sud Ouest de notre Pays

Il m'apparaît essentiel que ce schéma autoroutier, porté par les collectivités de l'Auvergne, de l'Ouest Rhône Alpes, soit mis en œuvre afin d'éviter une trop grande concentration d'infrastructures dans le couloir Rhodanien et l'arc Languedocien déjà surchargés et trop étroits.

En terme ferroviaire, l'agglomération réclame avec persistance la prise en compte de l'ouest Rhône-Alpes dans la conception même du contournement ferroviaire Est de Lyon. Ainsi Saint-Etienne Métropole s'est positionnée officiellement auprès du Préfet de Région pour un branchement au niveau de Givors-Chasse sur Rhône de ce contournement permettant de relier efficacement la ligne Lyon-Ambérieu au Nord et Lyon-Rousillon au Sud.

Notre agglomération est aussi soucieuse de voir se mettre en œuvre une utilisation optimale et efficace de l'infrastructure ainsi créée pour un accès à la plateforme aéroportuaire de Saint-Exupéry ; au futur Lyon-Turin et au réseau TGV Nord Sud.

Il s'agit également pour les collectivités d'Auvergne et de l'Ouest Rhône-Alpes de ne pas se retrouver en marge d'infrastructures structurantes au niveau Européen.

Vous comprenez donc que ces deux thématiques d'ouverture de transversales est-ouest compétitives et de raccordements efficaces aux axes Européens structurants doivent faire partie intégrante d'une réflexion à l'échelle du quart Sud Est de notre pays.

Il m'apparaît essentiel que ces types d'infrastructures soient abordés de la manière la plus approfondie au cours de vos réflexions.

Vous m'interrogez également sur la capacité de notre agglomération à permettre la diffusion auprès du public de ces grands enjeux d'aménagement du territoire. Je suis tout à fait prêt à vous permettre d'utiliser les supports de communication de l'agglomération (site internet par exemple) pour que la diffusion la plus large possible des débats puissent être opérée.

Je vous informe également que je saisirai officiellement le Conseil de Développement que nous avons mis en place au niveau de Saint-Etienne Métropole pour qu'il puisse nous apporter la vision de la société civile stéphanoise sur ces sujets d'importance stratégique.

Je suis également prêt à participer, voire à accueillir à Saint-Etienne une session de travail de votre commission sur les thèmes que je viens d'évoquer.

En espérant avoir répondu à votre attente et pouvoir compter sur une coopération fructueuse avec votre commission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes très respectueuses salutations.

Le Président,

Michel THIOLLIERE

Saint-Etienne, le

Direction de l'Aménagement du Territoire

et des Déplacements

HOTEL DE VILLE

Madame

Solange BERLIER

Service Aménagement du Territoire Maire

Cours Marin

Affaire suivie par : Sylvain LIAUME 42152

L'HORME

☎ 04 77 49 21 47

N. Réf. : 2002.17
SL/GD

Objet : plaquette GART

Madame le Maire et Chère Collègue,

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, une plaquette réalisée par le GART sur les déplacements en ville qui présente un certain nombre de repères chiffrés.

A l'heure où nous nous lançons dans la révision de notre PDU, il me semblait intéressant que vous puissiez prendre connaissance de ces informations.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame le Maire et Chère Collègue, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Vice-Président,

Jacques FRECENON